

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

Décision du **21 JUIN 2018**

relative à l'évocation de la prise de contrôle exclusif d'une partie du pôle plats cuisinés ambiants du groupe Agripole par Financière Cofigeo

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de commerce, notamment le II de son article L. 430-7-1 ;

Vu la décision de l'Autorité de la concurrence n°18-DCC-95 du 14 juin 2018 relative à la prise de contrôle exclusif d'une partie du pôle plats cuisinés ambiants du groupe Agripole par la société Financière Cofigeo, notamment son paragraphe 464,

Décide :

Article 1^{er}

Conformément au II de l'article L. 430-7-1 du code de commerce, l'opération de concentration autorisée par la décision susvisée de l'Autorité de la concurrence n°18-DDC-95 du 14 juin 2018, est évoquée en vue d'un examen au regard de motifs d'intérêt général tels que le maintien de l'emploi et le développement industriel.

Article 2

Les parties à l'opération de concentration seront entendues.

Les tiers intéressés peuvent adresser des observations à propos de la décision qui sera prise au sujet de l'opération de concentration mentionnée à l'article 1^{er} en application du II de l'article L. 430-7-1 du code de commerce au ministre de l'économie et des finances. Ces observations doivent être adressées, au plus tard le 2 juillet 2018, à l'adresse suivante : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, 59 boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13.

Les tiers intéressés mentionnés à l'alinéa précédent peuvent également demander à être entendus.

Article 3

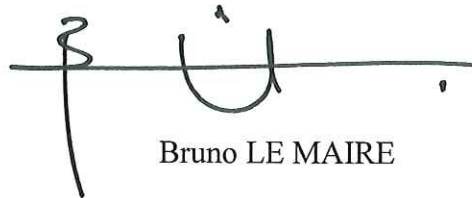
La présente décision sera notifiée à la société Financière Cofigeo, ainsi qu'à l'Autorité de la concurrence.

Article 4

La directrice générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Fait le **21 JUIN 2018**

Le ministre de l'économie et des finances,



Bruno LE MAIRE